

ASSEMBLÉE NATIONALE30 novembre 2013

AGRICULTURE, ALIMENTATION ET FORêt - (N° 1548)

RETIRED AVANT DISCUSSION**AMENDEMENT**

N° AC11

présenté par
Mme Pompili, Mme Attard et Mme Bonneton

ARTICLE 26

A la fin de l'alinéa 15, ajouter la phrase suivante :

« Le projet d'établissement comporte une partie relative à l'agroécologie et à l'agriculture biologique ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'agro-écologie et l'agriculture biologique sont des domaines d'avenir pour l'agriculture en France. Il existe aujourd'hui un déficit important de formation sur ces deux sujets. Il apparaît donc indispensable qu'un effort important soit engagé. Il doit commencer dès la formation initiale des agriculteurs, des formateurs, et de l'ensemble des intervenants du monde agricole.